

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-11 Du 22 juin 2026 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TERRASSES MONTANT DES REDEVANCES
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

**OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
TERRASSES
MONTANT DES REDEVANCES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis 2024, le montant des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses des deux bars sis place de l'église n'a pas été actualisé.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Propose** de fixer les tarifs pour occupation du domaine public comme suit :

Désignation	Tarif 2024	Tarif 2026
Café de la mairie – La Cure	50 €	50 €
Café du marché – Chez l'hôte	100 €	100 €

- **Autorise** la maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--